



# L'Immobilier de la Pévèle

*Et vos projets prennent vie*

## Barèmes des Honoraires de l'Agence

---

### **Vente Honoraires TTC**

#### **A la charge du Vendeur :**

De 1 euro à 60 000 euros	Montant forfaitaire de 5 000 euros
De 60 001 euros à 160 000 euros	7 %
De 160 001 euros à 250 000 euros	5,5 %
De 250 001 euros à 400 000 euros	5 %
Au-delà de 400 001 euros	4,5 %

Bureaux, locaux commerciaux 9 %

En cas de délégation de mandat, ce sont les honoraires du mandat initial qui s'appliquent.

---

### **Location Honoraires TTC**

Les honoraires sont plafonnés conformément à la législation en vigueur.

A la charge du Bailleur : entre 8€ et 10€ du M<sup>2</sup> habitable selon les zones, comprenant les prestations liées à la visite, à la constitution de dossier et à la rédaction du bail.

Pour la prestation d'état des lieux d'entrée, ils sont fixés à 3€ du M<sup>2</sup> habitable.

A la charge du Locataire : les honoraires sont établis sur la même base de calcul et ne pourront excéder ceux payés par le Bailleur.

---